

PROTOCOLE ACADEMIQUE
ACCUEIL, AFFECTATION ET INSCRIPTION SCOLAIRE
DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES EN FRANCE (EANA)
EN ECOLES ELEMENTAIRES, EN COLLEGES ET LYCEES

Textes de référence :

Modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés :
[Circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 – NOR : MENE0200681C \(BOEN n° 13 du 28-03-2002\)](#)

Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés :
[Circulaire n°2012-141 du 2-10-2012 – NOR : REDE1236612C \(BOEN n° 37 du 11-10-2012\)](#)

« L'obligation d'accueil dans les écoles et établissements s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves » (circ. n° 2012-141, §1.1).

« L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur » comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants (circ. n° 2012-141, §1.2).

Premier degré

La mairie de la commune de résidence du jeune allophone délivre le certificat d'**inscription** au vu duquel le directeur d'école procède à l'admission de l'enfant.

Une **information claire et traduite en langue d'origine**, présentant le système scolaire français, sera proposée aux familles des EANA.

L'**évaluation** précédant le positionnement de l'élève doit être menée en relation avec le cycle correspondant à sa classe d'âge et doit s'appuyer sur des tests spécifiques mesurant ses acquis scolaires antérieurs ainsi que son degré de maîtrise de la langue française. Pourront contribuer à cette évaluation le-la directeur-trice d'école, le maître de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) du secteur, l'enseignant de la classe d'accueil, le CASNAV. Le **dossier de scolarisation numérisé** (annexe 2-2) parviendra au CASNAV et à l'équipe pédagogique qui rédigera le **projet individualisé** de l'EANA.

Une inscription est opérée obligatoirement dans les classes ordinaires de l'école maternelle ou élémentaire, en tenant compte du critère d'âge (circ. n° 2012-141, § 2.1 et 2.2) et en UPE2A en fonction des besoins révélés par les évaluations diagnostiques.

On peut envisager un retard d'un an, voire de deux ans, chez certains élèves, au vu de leurs résultats aux évaluations diagnostiques. On privilégiera un positionnement sur la première année des cycles 2 et 3. Pour les EANA jamais scolarisés antérieurement d'âge CP, il est préférable de les inscrire en dernière année du cycle 1.

Les retards qui excéderont un an seront soumis à l'I.E.N. de circonscription, en référence au décret de 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ([décret n° 2005-1014 du 24-8-2005. JO du 25-8-2005](#)).

Dans les cas où les EANA sont scolarisés en zone rurale (sans UPE2A), le positionnement initial sera proposé conjointement par un enseignant référent EANA et l'équipe pédagogique de l'école. Le CASNAV sert de conseil et d'appui aux équipes pour établir le projet individualisé pour l'élève.

Second degré

Toute famille ou tuteur légal d'un enfant allophone en âge d'être scolarisé de 11 ans ou plus, doit prendre contact avec la direction académique des services de l'éducation nationale de son département afin de se faire connaître.

Il lui sera indiqué les coordonnées du CIO et de l'UPE2A la plus proche de son domicile pour y passer les entretiens et les tests spécifiques en vue de sa scolarisation.

Un conseiller d'orientation-psychologue mènera un entretien avec la famille ou le tuteur légal pour construire le projet d'orientation de l'EANA. Ses acquis scolaires et son degré de maîtrise de la langue française seront évalués par l'enseignant référent EANA. Le conseiller d'orientation-psychologue et l'enseignant référent renseignent le dossier de liaison (annexe 2-1) support d'une proposition pour le positionnement effectué par l'IEN-IO du département.

C'est en fonction de cet avis que l'IA-DASEN arrête l'affectation de l'élève.

Au vu du niveau scolaire de l'élève et de sa scolarité antérieure, l'IA-DASEN estimera qu'un élève âgé de 11 ans sera de préférence affecté en 1^{ère} ou en 2^{ème} année du cycle 3.

Pour les mêmes raisons, les acquis scolaires d'un jeune âgé de 16 ans justifiera une affectation en lycée ou en collège.

« On veillera à ce que les élèves allophones arrivants ayant été scolarisés dans leur pays d'origine soient inscrits dans les classes ordinaires correspondant à leur niveau scolaire sans dépasser un écart d'âge de plus de deux ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes » (circ. n° 2012-141, § 2.1).

L'avis d'affectation et le dossier de liaison sont adressés au représentant légal, avec copie numérique à l'établissement d'affectation, à l'établissement support de l'UPE2A et au CASNAV.

L'établissement d'accueil rencontre l'élève, sa famille ou l'adulte qui en est responsable et l'ensemble de l'équipe éducative doit prendre connaissance de l'évaluation de l'élève et de son dossier de liaison.

Les unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A)

« Les modalités d'accueil et de suivi des élèves allophones doivent figurer dans les projets d'école et d'établissement, l'objectif essentiel étant la maîtrise du français enseigné comme langue de scolarisation. » (circ. n° 2012-141, §2.2).

L'enseignement du français comme langue de scolarisation est assuré par l'ensemble de l'équipe pédagogique impliquée. Une éventuelle prise en charge spécifique par une UPE2A dépend des besoins linguistiques de l'élève.

L'emploi du temps de l'élève allophone doit comporter le même volume horaire que celui de sa classe de rattachement. L'EANA suivra au minimum, dès son arrivée dans la classe, un enseignement de deux disciplines (mathématiques et une langue vivante étrangère) en plus du français de scolarisation. L'adaptation de l'emploi du temps doit permettre à l'élève de suivre l'intégralité de l'horaire d'une discipline.

Au cours de la première année de prise en charge en UPE2A, un enseignement intensif du français doit être assuré pendant une durée hebdomadaire de 9 heures minimum dans le 1^{er} degré et de 12 heures minimum dans le 2nd degré.

Dans le cas d'EANA jamais scolarisés antérieurement et inscrits en collège, un suivi conjoint par un enseignant d'UPE2A du 1^{er} degré et par un enseignant d'UPE2A du 2nd degré peut être envisagé.

L'inscription en UPE2A ne doit pas excéder une année, sauf situation particulière. Toutefois, plusieurs années sont nécessaires à la maîtrise d'une langue seconde pendant lesquelles l'école ou l'établissement doit assurer un accompagnement.

Afin de ne pas réduire le volume annuel d'heures d'enseignement intensif du français langue seconde et permettre l'accueil d'EANA de septembre à juillet, toutes les dispositions doivent être prises pour que les UPE2A puissent prendre en charge les élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

« Le parcours scolaire de l'élève dans l'UPE2A, puis dans une classe ordinaire avec accompagnement, est géré par l'équipe pédagogique de l'école ou du collège sous l'autorité du directeur ou du chef d'établissement qui utilise l'expertise du CASNAV qui a vocation à contribuer à l'évaluation des compétences linguistiques et à la définition des structures les mieux adaptées. » (circ. n° 2012-141, §2.2).

Cordonnées du CASNAV : casnav@ac-reims.fr

03 26 05 99 51

Rectorat, 1 rue Navier

51082 Reims Cedex



Accueil COP

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CIO de :

Date :

Conseiller - ère d'Orientation Psychologue :

Lieu de l'entretien :

DOSSIER DE LIAISON 2nd degré

Allophones nouvellement arrivés en France

IDENTITE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Pays et ville de naissance :

Sexe :

Nationalité : Date d'entrée en France :

Nom et Adresse du représentant légal ou de l'organisme référent

Tél. :

STATUT ADMINISTRATIF

Famille en demande d'asile Regroupement familial Mineur isolé

Parents membres de la CE Adoption Autre :

FAMILLE

Nom	Prénom	Lien de parenté	Présent en France : oui / non	Année de naissance (fratrie uniquement)
		père		
		mère		

PRATIQUES LINGUISTIQUES

[lien 1](#) [lien 2](#) [lien 3](#) [lien 4](#) [lien 5](#)

Langue(s) parlée(s) en famille :

Langue(s) de scolarisation antérieure :

Langue(s) connue(s) par l'allophone (précisez Oral / Ecrit) :

Dans l'entourage du jeune allophone en France :

Qui parle le français ?	Qui le lit / l'écrit ?

SCOLARITE ANTERIEURE

Sclarisé(e) Antérieurement

Non Sclarisé(e) Antérieurement



Cursus scolaire (Joindre si possible des attestations de scolarité ou les derniers bulletins scolaires)

* Classe : précisez l'équivalence dans le système français [lien 1](#) / [lien 2](#) / [lien 3](#)

Age	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
Classe *						
Pays						

Age	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	+ de 16 ans
Classe						
Pays						

→ Déroulement de la scolarité antérieure (notamment « parcours adapté » / « redoublement » / « section bi langue » ...) :

.....
.....

→ Certificats et diplômes (dont DELF) :

.....

ENTRETIENS

→ Projets et souhaits de la famille / de l'allophone

.....
.....
.....
.....
.....

→ Bilan des entretiens et orientation envisagée :

.....
.....
.....
.....
.....

Etablissement :
.....

Date :

Enseignant - e UPE2A :
.....

EVALUATIONS (cocher les outils utilisés)

→ Mathématiques :

- [Mathenaf - Canopé Aix-Marseille – Langue d'origine](#)
- [Evaluation en mathématiques - casnav de Lille - non verbale](#)
- [Mathématiques - Casnav Créteil](#) (en bas à droite de la page)

→ Lecture oralisée :

- [Le Réveil de Pierre](#)
- autre :

→ Compréhension de textes :

Langue d'origine

- Passerelle en 15 langues, Rafoni J.-C. & Deruguine N., Scérèn, 2003 (corrigés en français – [cycle 2](#) et [cycle 3](#))
- [Langues d'origine - Casnav Strasbourg](#)
- [Passerelles bis -Cndp/Vei](#)
- [Canopé – Orléans Tours \(arabe/turc/portugais\)](#)

Français

- [Français - Casnav Strasbourg](#)
- [Français - Casnav Créteil](#) (en bas à droite de la page)
- [Evaluation en français pour élèves allophones \(fiche 28\) - casnav de Lille](#)
- [Français - Casnav Aix Marseille](#)
- [Français - Delf scolaire – Ciep](#)
- [Test en français – Cned](#)
- autre :

→ Bilan des compétences

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS DE LA CELLULE D'ACCUEIL

Etablissement :

Positionnement : cycle 2 cycle 3 cycle 4 supra

Classe :

Scolarisation en UPE2A : Oui Non

Parcours UPE2A-NSA : Oui Non

MLDS : Oui Non

Volume horaire hebdomadaire conseillé en UPE2A : 3h – 6h – 9h – 12h – 15h

Date :

Nom de l'enseignant-e :

Nom du/de la COP :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ANNEXE 2-2

Ecole :
Date :
Enseignant-e d'UPE2A :
.....

**DOSSIER DE SCOLARISATION 1^{er} degré
Enfants allophones nouvellement arrivés en France**

IDENTITE

Nom : Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Sexe :

Nationalité : Date d'entrée en France :

Adresse :

Tél. :

Nom et Adresse du représentant légal ou de l'organisme référent

.....

Tél. :

STATUT

Famille en demande d'asile Regroupement familial

Parents membres de la CE Adoption

FAMILLE

Nom	Prénom	Lien de parenté	Présent en France : oui / non	Année de naissance (fratrie uniquement)
		mère		
		père		

PRATIQUES LINGUISTIQUES [lien 1](#) [lien 2](#) [lien 3](#) [lien 4](#) [lien 5](#)

Langue(s) parlée(s) dans la famille :

Langue(s) de scolarisation antérieure :

Langue(s) connue(s) par l'allophone (précisez Oral / Ecrit) :

Dans l'entourage de l'élève allophone en France :

Qui parle le français ?	Qui le lit ?	Qui l'écrit ?

SCOLARITE ANTERIEURE

Sclarisé(e) Antérieurement

Non Sclarisé(e) Antérieurement

Cursus scolaire (Joindre si possible des attestations de scolarité ou les derniers bulletins scolaires)

* Classe : précisez l'équivalence dans le système français [lien 1](#) / [lien 2](#) / [lien 3](#)

Age	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans
Classe *						
Pays						

EVALUATIONS (Cocher les outils utilisés)

→ Mathématiques :

- Evaluation non verbale en mathématiques (diagnostique) - casnav de Lille
http://www.cndp.fr/entrepot/fileadmin/pdf_vei/realites_pratiques/PDF_guide_scolarisation/Fiche_24.pdf
- Mathenaf (langue d'origine) - CRDP Aix-Marseille
<http://galileo.crdp-aix-marseille.fr/mathsenaf/>
- Autre(s) :

Positionnement en mathématiques dans le système scolaire français (voir bilan ci-après) :

GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

NB : le niveau indiqué est celui d'un élève moyen en fin d'année.

→ Compréhension de textes en langue d'origine :

- Passerelles en quinze langues Cndp/Vei Rafoni J.-C. & Deruguine N., Scérèn, 2003 (corrigés en français – [cycle 2](#) et [cycle 3](#))
- Passerelles bis -Cndp/Vei
http://www2.cndp.fr/Vei/cahiers/passerelles_bis/accueil.htm
- Tests de lecture - Compréhension en langue d'origine
<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/enfants-allophones-nouvellement-arrives/ressources-premier-degre/outils-de-positionnement/>
- Autre(s) :

→ Compréhension de textes en français :

- [Français - Casnav Strasbourg](#)
- [Français - Casnav Aix Marseille](#)
- Evaluation en français pour élèves allophones (synthèse) - Casnav de Lille*
http://www.cndp.fr/entrepot/fileadmin/pdf_vei/realites_pratiques/PDF_guide_scolarisation/Fiche_28.pdf
- Delf prim – Ciep*
<http://www.ciep.fr/delf-prim>
 - Oui (niveau CECRL) : Non
 - Delf Prim : Niveau obtenu : Année :

→ Bilan des évaluations diagnostiques :
(Joindre les évaluations au dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ENTRETIEN

→ Bilan de l'entretien avec les parents ou le représentant légal :

.....

.....

.....

.....

.....

PROPOSITION DE POSITIONNEMENT ET INSCRIPTION

Ecole :		à	
Cycle :		En classe de :	
Accompagnement FLE/FLS :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Ecole support UPE2A :			
Date et signature du/de la directeur-trice de l'école		Date et signature des parents ou du représentant légal	

Effectifs EANA

Date :	Ecole/Etab :	Département :	Enseignant(e) UPE2A :
--------	--------------	---------------	-----------------------

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Pays d'origine Nationalité	Date d'arrivée en France	Etablissement de rattachement	Classe de rattachement	Groupe FLS	NSA* oui/non

Entrées dans le dispositif depuis le dernier recensement

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Pays d'origine Nationalité	Date d'arrivée en France	Etablissement de rattachement	Classe de rattachement	Groupe FLS	NSA* oui/non

Sorties du dispositif depuis le dernier recensement

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Pays d'origine Nationalité	Date d'arrivée en France	Etablissement de rattachement	Classe de rattachement	Raison(s) de la sortie **

* Non scolarisé antérieurement : oui = jamais scolarisé / non = ayant déjà été scolarisé en France ou dans un autre pays

** classe ordinaire / déménagement / autres (précisez)

CALENDRIER ANNUEL 2016-2017

Période	Opérations	Concernés
Septembre	Vérification des moyens alloués UPE2A et de la présence d'enseignants UPE2A sur poste	Ecoles, collèges et lycées DSDEN (DES 10, DIVEA 52, DLC 51, D2E 08)
	Recueil des informations/effectifs de rentrée UPE2A	DSDEN Ecoles, collèges et lycées Coordinateurs pédagogiques UPE2A
	Visites-conseils auprès des nouveaux nommés UPE2A Début accompagnement sur site des établissements sans UPE2A avec EANA isolés	Ecoles, collèges et lycées
Novembre	Remontée enquête trimestrielle effectifs UPE2A Enquête DEPP phase 1	DSDEN (correspondants casnav) EPL / Ecoles / IEN Coordinateurs pédagogiques UPE2A
Décembre	Début période d'inscription DELF scolaire 2 nd degré	DEC 3 EPL Coordinateurs pédagogiques UPE2A
	PAF : formation certification complémentaire	DFP DSDEN
Mars	Jury de certification complémentaire FLS	IA IPR DEC 4
	Remontée enquête trimestrielle effectifs UPE2A	DSDEN (correspondants casnav) EPL / Ecoles / IEN Coordinateurs pédagogiques UPE2A
Avril	Ouverture session DELF Prim	SG académique
	PAF Casnav : formation examinateurs-correcteurs DELF	DFP DSDEN
	Enquête DEPP phase 2	Correspondants départementaux CASNAV
Mai	DELF scolaire 2 nd degré	DEC 1 EPL Coordinateurs pédagogiques UPE2A
	Commissions de régulation UPE2A	DSDEN
	Finalisation tableaux d'organisation centres/jurys DELF Prim Relecture et tirage des sujets	DSDEN DEC3
Juin	DELF Prim 1 ^{er} degré	DSDEN
	Remontée enquête trimestrielle effectifs UPE2A – bilan	DSDEN (correspondants casnav) EPL / Ecoles / IEN Coordinateurs pédagogiques UPE2A
	COPIL OEP : bilan	DSDEN 51 – 10 - 52 Collèges RRS / REP+
Juillet	Rapport d'activités Casnav	Recteur

Fiche de poste enseignant - Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) 1^{er} degré

L'enseignant UPE2A a pour mission :

- de procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ;
- d'enseigner le Français comme Langue Seconde aux EANA de l'UPE2A ;
- d'organiser, en qualité de référent pédagogique, en concertation avec l'IEN de circonscription et le directeur de l'école, l'inclusion scolaire des EANA en élaborant le *projet individualisé* ;
- de rencontrer et d'informer les familles et/ou tuteurs et partenaires (associations, CADA...)
- d'organiser la transmission des informations concernant les EANA auprès de l'ensemble des équipes enseignantes ;
- de travailler en collaboration avec les équipes enseignantes concernées par l'accueil en classe des EANA, en veillant notamment à :
 - l'évaluation et la validation des compétences du socle commun
 - l'évaluation dans les différentes disciplines
 - la délivrance des attestations : - informatique
 - sécurité routière
 - secourisme
 - langue(s) vivante(s) niveau A1 (y compris pour la langue d'origine évaluée en ELCO)
- d'organiser l'inscription des EANA au Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF prim en milieu scolaire ;
- de veiller lors du passage entre le 1^{er} et le 2nd degré au suivi en UPE2A si nécessaire, ainsi qu'à l'inscription au DELF Scolaire
- de participer à la réflexion académique concernant la scolarisation des EANA dans le cadre de la formation continue.

Fiche de poste enseignant - coordonnateur de l'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) 2nd degré

L'enseignant - coordonnateur UPE2A a pour mission :

- de participer activement à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (éana) ;
- d'enseigner le Français comme Langue Seconde aux éana de l'UPE2A ;
- d'assurer en qualité de référent pédagogique et en concertation avec le référent administratif la mise en œuvre du *protocole d'accueil pour éana* ;
- d'organiser l'inclusion scolaire des éana en élaborant le *projet individualisé* en conformité avec le projet d'établissement et de mettre en œuvre un emploi du temps adapté à chaque élève en fonction de ses compétences ;
- d'organiser la transmission des informations concernant les éana auprès de l'ensemble de l'équipe éducative ;
- de travailler en collaboration avec les équipes enseignantes concernées par l'accueil en classe des éana en veillant notamment à :
 - l'évaluation et la validation des compétences du socle commun
 - l'évaluation dans les disciplines fréquentées
 - la mise en œuvre du projet personnalisé d'orientation
 - l'accès au stage proposé aux élèves de 3^{ème}
 - l'inscription aux examens DNB, CFG
 - la délivrance des attestations : - informatique
 - sécurité routière
 - secourisme
 - langue vivante
- d'organiser l'inscription des éana au Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF en milieu scolaire ;
- de participer à la réflexion académique concernant la scolarisation des éana dans le cadre de la formation continue.

Texte de référence	circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 RED - DGESCO A1-1
Lieu d'exercice	Ecoles élémentaires Collèges ou LP (auprès d'élèves allophones pas ou peu scolarisés avant leur arrivée en France)
Positionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du volet pédagogique et éducatif du dispositif inscrit dans le projet d'école - S'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie
Compétences transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités à communiquer - Capacité à travailler en équipe - Capacité à adapter sa pratique aux besoins des élèves
Connaissances et capacités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance des méthodologies du français langue étrangère et du français langue seconde - Avoir obtenu la certification complémentaire français langue seconde - Bonne connaissance des démarches et processus d'apprentissage - Capacité à analyser sa pratique, à en évaluer les effets - Capacité à développer des parcours personnalisés, en liaison avec les enseignants accueillant les élèves allophones dans leurs classes - Etre force de proposition sur les modalités d'accueil et d'accompagnement

<p>Missions, activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - procéder à l'évaluation de positionnement des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ; - enseigner le Français comme Langue Seconde aux EANA de l'UPE2A ; - organiser, en qualité de référent pédagogique, en concertation avec l'IEN de circonscription et le directeur de l'école, l'inclusion scolaire des EANA en élaborant le projet individualisé ; - rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs et partenaires (associations, CADA...) - organiser la transmission des informations concernant les EANA auprès de l'ensemble des équipes enseignantes ; - travailler en collaboration avec les équipes enseignantes concernées par l'accueil en classe des EANA, en veillant notamment à : - l'évaluation et la validation des compétences du socle commun - l'évaluation dans les différentes disciplines - la délivrance des attestations : - informatique, sécurité routière, secourisme, langue(s) vivante(s) niveau A1 (y compris pour la langue d'origine évaluée en ELCO) - organiser l'inscription des EANA au Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF prim - veiller lors de la liaison CM2 – 6ème au suivi en UPE2A si nécessaire, ainsi qu'à l'inscription au DELF Scolaire - participer à la réflexion académique concernant la scolarisation des EANA dans le cadre de la formation continue.
<p>Renseignements</p>	<p>IEN des circonscriptions concerné par la mise en place du dispositif Coordonnateur 1^{er} degré du CASNAV - Tel. : 03 26 05 99 51</p>

**Groupe de travail CASNAV
Année scolaire 2016-2017**

Responsable académique

Mme Caroline Eudier, IA-IPR de Lettres

Formateurs-Coordinateurs

Mme Frédérique Berthiot – 1er degré EANA et EFIV (temps complet)

M. Franck Mercier – 2nd degré (1/2 temps)

Département	Chargé de dossier EANA 1 ^{er} degré	Chargé de dossier EANA 2 nd degré	Chargé de dossier EFIV
Ardennes	IEN-IO Mme Geneviève Saint- Huile 03 24 59 71 85 io08@ac-reims.fr	IEN-IO Mme Geneviève Saint- Huile 03 24 59 71 85 03 24 59 71 84(directe) io08@ac-reims.fr	IEN-IO Mme Geneviève Saint- Huile 03 24 59 71 85 io08@ac-reims.fr
Marne	M. Jean-Claude Midy IEN Reims Est 03 26 07 38 41 Ce.0511101v@ac-reims.fr	M. Mestafa Benzidane IEN-IO 03 26 68 61 51 Ce.io51@ac-reims.fr	M. Jean-Claude Midy IEN Reims Est 03 26 07 38 41 Ce.0511101v@ac-reims.fr
Aube	Mme Sophie Battelier Cpc LV+ELCO cpdelv10@ac-reims.fr 03 25 76 22 64	Mme Anne-Marie Vaupotich Ien-io Anne-Marie.Vaupotich-Schildknecht@ac-reims.fr 03 25 76 71 55	Mme Sophie Battelier Cpc LV+ELCO cpdelv10@ac-reims.fr 03 25 76 22 64
Haute-Marne	M. BONARD Frédéric IEN Saint Dizier 03 25 05 10 59 Ce.0520044r@ac-reims.fr	Mme BAUDOIN Yoril 03 25 30 51 03 Ce.io52@ac-reims.fr	M. BONARD Frédéric IEN Saint Dizier 03 25 05 10 59 Ce.0520044r@ac-reims.fr